

Le Club 50 ans plus tard

Pierre Prungnaud, psychologue clinicien – psychanalyste

Du Club au « Hors-Club » ou « la Bande à Mœbius »

*«Et l'être de l'homme, non seulement
ne peut être compris sans la folie,
mais il ne serait pas l'être de l'homme s'il ne portait
en lui la folie comme limite de sa liberté »*

Jacques Lacan
(Propos sur la Causalité Psychique, 1946)

Je vais décrire, dans un premier temps, la manière dont ce Club thérapeutique, appelé « Club des Peupliers », est organisé, avant de préciser les modalités de son fonctionnement qui, au fil du temps et des changements de personnes composant l'équipe, se sont résolument fondées sur les élaborations théoriques de la Psychothérapie Institutionnelle développées par François Tosquelles, Jean Oury, Félix Guattari et quelques autres...

C'est une association loi 1901 (fréquentée majoritairement par des patients psychotiques) dont l'armature juridique est constituée par ses statuts et son règlement intérieur. La spécificité de cette structure, d'un point de vue institutionnel, est d'être un ensemble dans lequel s'inscrivent plusieurs instances de décision et d'organisation, à savoir :

- L'assemblée générale qui, selon le principe de l'Association loi 1901, est souveraine.
- Le conseil d'administration, élu, comprend 14 membres : 7 au collège adhérent, composé par des usagers de la psychiatrie, dans le cadre duquel se constitue le bureau : président, trésorier, secrétaire et 7 au collège extérieur auquel participent, avec voix consultative, deux membres élus de l'équipe pour deux ans. Ainsi, alternativement, tous les animateurs participent au conseil. Les 5 autres membres sont des personnes extérieures au Club (sauf quand il s'agit de stagiaires psychologues) professionnels ou non en psychiatrie. Les non-professionnels permettent d'apporter un point de vue personnel, démarqué des références cliniques, qui nous est précieux.

Le conseil d'administration est toujours précédé par le pré-conseil qui est un moment collectif de discussions et de propositions (voire de décisions) concernant la vie du Club.

Toutes les personnes présentes y participent si elles le désirent. Il y en a, en général, une trentaine. Ce pré-conseil permet aussi d'éviter que les membres du conseil d'administration se considèrent comme des dirigeants décidant à la place de tous les membres du Club. D'ailleurs, toute personne désirant assister au conseil peut lui en faire la demande avant qu'il ne se réunisse. Il n'y a jamais eu de refus. Ainsi les positions de pouvoir, qui ne manquent pas de se manifester, peuvent être remises en cause, dans les faits, par le fonctionnement même du Club et par les critiques ou contestations.

À ce sujet, la réflexion d'une adhérente, élue récemment présidente du conseil d'administration, est intéressante. Angoissée par le fait de ne pas se sentir dans « la peau d'une présidente », et de ne pas savoir comment il fallait faire pour y « rentrer », la réponse qui lui a été faite était que ce n'était pas un problème de peau mais de place à tenir. Il lui a fallu un certain temps pour la trouver, cette place, mais au bout du compte elle s'en débrouille assez bien. Nous voyons ici comment un problème d'identification imaginaire à un statut et à un rôle peut être reformulé sur un plan symbolique, à savoir qu'il s'agit d'une fonction à situer par rapport à d'autres fonctions tenues par d'autres personnes.

– La synthèse (hebdomadaire). Instance de représentation de l'équipe, son fonctionnement est régi par le principe de collégialité, autrement dit les rapports entre les membres de l'équipe et les décisions ne sont pas déterminés par une hiérarchie et la parole de chacun s'inscrit, au même titre, dans une élaboration et une réflexion collectives. Cette collégialité entre les membres de l'équipe existe aussi vis-à-vis des adhérents et, de fait, entre eux. Ce qui veut dire que la parole de chaque personne (professionnels ou usagers) est entendue dans sa singularité et ne prédomine pas sur celle des autres.

La valeur et les effets de ces paroles multiples s'insèrent dans un processus collectif quand il s'agit de prendre une décision. Autrement dit, elles sont toujours référées à un ensemble. Bien sûr, il y a des paroles qui sont perçues comme pesant plus que d'autres, faisant plus « autorité » comme on dit. Même celles-là, et surtout celles-là, peuvent être mises en question, de fait, par ce processus de décision qui apporte un démenti à cette tendance, tenace, d'identifier la parole de quelqu'un à un pouvoir.

Par exemple, cette formule insistante que certaines personnes utilisent volontiers pour que leur volonté s'impose : « Pierre-a-dit » (en l'occurrence moi). Il suffirait donc d'utiliser ce que je dis (ou que l'on me fait dire) pour que ce que l'on veut se mette à se réaliser... Heureusement, ce transfert massif, et parfois bien pratique, sur une personne vient buter contre le fonctionnement institutionnel qui, de plus, peut s'imposer comme un analyseur. Nous repérons ici un principe de base consistant à introduire un tiers institutionnel dans ce type de relation relevant du registre de

l'imaginaire et qui se trouve, ainsi, resituée sur un plan symbolique. Et cela vaut pour toutes les relations constituant la vie du Club qui, par son fonctionnement, permet l'instauration et l'élaboration d'un « transfert institutionnel et multi-référentiel » (impliquant plusieurs personnes et la dimension institutionnelle) comme le dit François Tosquelles.

Le rapport entre ces différentes instances collégiales se spécifie d'être une dialectique, à savoir qu'elles sont en interaction permanente, et qu'aucune d'elles ne peut prétendre dominer ou diriger les autres. Ce principe de leur rapport dialectique et d'opposition symbolique repose sur celui du consensus qui fonde les processus de décision, et sur le respect de la singularité, du désir, de la parole de chaque... nous pouvons dire ici : sujet (en tant qu'être social et sujet de l'inconscient) et cela indépendamment de son statut de patient/adhérent ou de professionnel. Et tous ces éléments fondamentaux déterminent, à proprement parler, le fonctionnement du Club en tant qu'institution. De ce point de vue l'institution, l'institutionnel, sont une production collective permanente et non pas une structure établie une fois pour toutes : cela c'est l'établissement, pour reprendre la distinction faite par François Tosquelles.

Cette production est liée à la notion essentielle de collectif (élaborée par Jean Oury) qu'il ne faut pas confondre avec un groupe ou une structure dans la mesure où il s'agit d'une fonction dont la mise en acte s'opère à partir d'une analyse institutionnelle permanente.

Précisons que la dimension institutionnelle est considérée comme un contexte (et non pas un cadre), un « ensemble signifiant » dont il faut analyser, en permanence, les agencements collectifs et la dynamique instituante. De ce point de vue, Jean Oury souligne : « Est-il utile de traiter cet « ensemble signifiant » comme tel ? C'est-à-dire comme étant formé de rapports d'opposition. Nous sommes tentés de le faire d'autant plus que cet "ensemble signifiant" nous semble être le substratum existentiel du collectif. Cette articulation objective est en prise directe avec l'inconscient de chacun, en prise directe parce que cet inconscient est lui-même un système signifiant dont l'articulation interne participe de la face signifiante de la langue. » (1). Pour lui « le Club, c'est un poème collectif » (2), traduisant ainsi la fonction fondamentale, structurante de la dimension métaphorique (et de ses effets de sens) pouvant résulter du rapport s'établissant entre le Sujet de l'inconscient et le champ institutionnel.

En quelque sorte nous pouvons dire que le Lieu travaille chacun de nous dans son implication consciente/inconsciente et que nous travaillons le Lieu.

Autrement dit, le Club, en tant que Lieu institutionnel, peut se définir par cette formule de Jean Oury : un lieu = fonction collectif x fonction Club. Il est le produit de

ces deux fonctions devant travailler (au sens d'élaborer) son organisation, son fonctionnement et la réalité psychique des personnes qui s'y trouvent : à savoir chaque membre de l'équipe à partir de ses désirs, de ses références théoriques, de son travail et chaque adhérent ou non-adhérent à partir de ses désirs et de son implication, de son action (ou non-action).

Remarque essentielle : ce type de fonctionnement détermine l'ambiance du Club. « Qu'est-ce que l'ambiance ? dit Jean Oury. C'est la manifestation d'une structure, d'une inscription stratégique. » (3)

Nous avons parlé de la structure. En ce qui concerne la stratégie, disons qu'elle vise dans un premier temps à subvertir les statuts, analyser les rôles que chacun se donne et/ou que les autres lui donnent.

Pourquoi subvertir ces statuts, ces rôles ? Parce qu'ils sont constitutifs d'une aliénation sociale et que cette subversion est une condition « sine qua non » pour éviter les effets pathogènes liés au socius et pour produire des effets thérapeutiques au niveau de l'aliénation psychotique ou « normopathique », selon l'expression de Jean Oury. Subvertir les statuts et les rôles, c'est permettre à la fonction soignante, autre notion de base de la psychothérapie institutionnelle, d'être opérante en précisant que cette fonction est une fonction partagée (par l'ensemble professionnels/usagers).

Notre travail nécessite donc cette analyse institutionnelle permanente déjà évoquée pour que la « fonction Club » mise en acte collectivement par les patients/adhérents et les professionnels, puisse produire, d'une manière optimum, tous ses effets thérapeutiques.

Il existe une quatrième instance représentée par la direction du Centre Philippe-Paumelle (département de psychiatrie générale) ayant la responsabilité du Club dans le cadre de l'ASM13, en lien avec celle assumée par le responsable du Club (qui n'est pas un directeur...) et l'équipe, par le biais d'une convention de parrainage. Cette instance se situe dans une position d'extériorité relative au Club et lui laisse toute l'autonomie et toute la liberté nécessaire en tant qu'association. Nous repérons ici la spécificité de ce dispositif impliquant, dans le champ sanitaire sectoriel, une structure de soins et une structure associative. L'équipe est ainsi garante de l'existence de ce lieu et de son bon fonctionnement, à la fois vis-à-vis de l'ASM13 et vis-à-vis des adhérents de l'association. Si chacune des trois instances du Club (assemblée générale, conseil d'administration, synthèse) a une fonction spécifique, aucune d'elle ne peut prétendre le représenter ou le diriger exclusivement. En somme, en tant que lieu institutionnel, il est la résultante de ces deux composantes qui le font exister, à savoir : l'association et l'équipe. Celle-ci doit garantir le fonctionnement de cette structure :

- en se référant impérativement dans son travail au concept de transversalité élaboré par Félix Guattari : « permettre qu’une dialectique et des processus d’élaboration s’instaurent entre les différents éléments structurant la vie quotidienne du Club et les rapports entre les personnes » (4) ;
- en intégrant les dimensions de la clinique, du transfert et du contre-transfert institutionnels ;
- en structurant sa pratique en fonction des registres du Réel (« l’impossible à dire » conceptualisé par Jacques Lacan et ne devant pas être confondu avec la notion de réalité), du Symbolique, de l’Imaginaire ;
- en analysant les phénomènes psychopathologiques dans leurs résonances individuelles et institutionnelles ;
- en permettant la libre circulation (des personnes et de la parole) et l’élaboration de consensus régulant le rapport aux autres ;
- en questionnant notre implication, en tant que sujet désirant, sur le plan institutionnel et vis-à-vis des personnes qui viennent au Club.

Autrement dit, une vigilance s’impose pour que ce lieu ne devienne pas pathogène en étant l’objet :

- d’annexions partielles dans la réalité (par exemple, une gestion autoritaire de la part du responsable du bar) ou sur un mode imaginaire (par exemple, une identification massive à la structure, de la part du président du conseil d’administration : « Le Club, c’est moi ») ;
- de confrontations conflictuelles répétitives non dialectisées et non analysées ;
- d’actes dirigistes au niveau de l’équipe ou des patients/adhérents.

Cet espace à dimension sociale offrant l’opportunité d’un démarquage pour un sujet de son statut de malade (ou de soignant...) et l’autorisant à user (s’il le désire) de son « droit de cité », peut produire ainsi, et de surcroît, des effets d’ordre thérapeutique en dehors du « simple » fait d’être, a minima, un lieu de loisirs et d’accueil.

Il s’agit, autrement dit, d’une inscription librement choisie (par la présence et en tant qu’adhérent ou non-adhérent) dans une structure, dont le mode d’organisation et le fonctionnement s’ordonnent selon le registre du Symbolique. Et c’est à partir de la confrontation à ce contexte et aux autres que le(la) patient(e), adhérent(e) ou non, est

amené(e) à se situer. Précisons que l'équipe ne connaît pas (par choix) leurs dossiers médicaux et leur diagnostic : les étiquettes nosologiques peuvent rester au vestiaire... et le sens clinique mis à l'épreuve « in situ ».

Lieu de réhabilitation d'un temps, celui du sujet en tant qu'être social désirant, le Club doit permettre une multiplicité des modes d'investissement (global : LE club et/ou partiels : telle activité, tel moment, telle(s) personne(s)). Et cela selon le choix (déterminant) laissé aux personnes d'adhérer ou pas (cette inscription symbolique pouvant générer une angoisse). En effet, il est possible de venir au Club sans être adhérent, pour les uns pendant un temps indéfini et pour les autres pendant le temps qu'il leur faut pour décider de formuler (ou non, après réflexion) cette demande. Chacun(e) est ainsi en situation (choisie) d'être représenté par le signifiant « adhérent » (ou « non-adhérent ») qui, en tant que signifiant, s'inscrit dans l'ensemble des signifiants structurant la dimension symbolique et institutionnelle du Club. La différence étant que les non-adhérents ne bénéficient pas des demi-tarifs pour les activités payantes, et ne peuvent pas se présenter au conseil d'administration ou voter lors de l'assemblée générale.

Venir au Club (à partir d'une information donnée, entre autres, par une équipe de soins, un adhérent ou une autre association), cela peut être de brefs passages, une présence plus importante ou une habitude de fréquentation sans pour autant impliquer, forcément, d'avoir une activité précise et régulière. La fréquentation et la participation s'effectuent, selon le désir de chacun(e), et selon le principe de la libre circulation des personnes. En effet, il n'y a pas de sélection : ce lieu est ouvert et toutes celles, tous ceux qui s'y présentent, sont accueillis dans leur singularité (qu'ils dépendent ou non du secteur du XIII^e arrondissement et quels que soient leurs pathologies ou leur état psychique du moment).

Ainsi de multiples modalités d'inscription sont possibles dans ce lieu qui est en évolution permanente et où il y a toujours des surprises. C'est, disons, un terrain d'aventures... Pas de routine au Club dont la vie est rythmée par des événements. À ce propos, citons Jean Oury : « Ce qui permet l'inscription c'est l'introduction d'une discontinuité. Autrement dit, pour qu'il puisse y avoir inscription, ça nécessite une possibilité de surprise, de coupure. Pour cela il faut une liberté de circulation. La liberté de circulation ça n'est pas forcément circuler physiquement mais que ça circule dans la tête. S'il y a liberté de circulation il y a possibilité de mettre en place pour tout un chacun, d'une façon singulière, non pas des itinéraires mais des chemins qui ne sont pas tracés d'avance et à partir desquels il y aura possibilité de rencontre. C'est-à-dire ce qui arrive par hasard et qui va toucher. Un sillon sera tracé d'une façon définitive dans ce que Lacan appelle le Réel et ça changera quelque chose. » (5).

Plutôt que Club de loisirs spécifié seulement par l'offre d'activités organisées, il s'agit d'un Club « du loisir de » :

- parler avec les personnes présentes ;
- prendre des responsabilités dans la vie de l'association (par exemple, dans le cadre du conseil d'administration ou d'un atelier) ;
- participer à (ou créer) une activité ;
- ne rien dire (voire s'endormir) et être simplement présent parmi d'autres.

Les buts de l'Association sont définis par l'article n° 2 des statuts : « l'entraide matérielle et morale de ses membres, l'organisation de diverses activités culturelles et de loisirs ». La vie du Club est ponctuée (entre autres) par un programme d'activités élaboré dans le cadre du pré-conseil avec les personnes présentes avant que le conseil d'administration ne se réunisse pour décider ou entériner ce qui a été décidé. Ce programme est envoyé tous les trimestres aux usagers ayant laissé leurs coordonnées.

Environ 180 personnes (une soixantaine d'adhérents, une dizaine de non-adhérents et les personnes venues au moins une fois) reçoivent ce courrier, et restent ainsi en lien avec le Club. Les activités se déroulent soit dans les locaux du Club (commission édition, atelier peinture, atelier écriture, atelier cuisine, ordinateurs, terre, jeux de société...), soit à l'extérieur (sorties diverses dans la cité, atelier théâtre, ateliers du Louvre).

Citons, également, le journal du Club dont le comité de rédaction est ouvert à tous.

Brève parenthèse (amusante) à ce propos : son titre, Mentalo, constitue une véritable migration inconsciente d'un signifiant majeur des débuts de l'histoire de La Borde : « La Menthe à l'eau ». Cette formulation désignait un principe équivalent du « cadavre exquis » des surréalistes, mais s'appliquait à des objets hétéroclites rassemblés au hasard et à partir desquels étaient élaborés des phrases-objets du style : « la chaussure éternue son œuf ». Jean Oury dit : « La "menthe à l'eau" c'est une certaine logique de traitement des concepts par une autre méthode que les méthodes traditionnelles. L'analyse, ici l'analyse institutionnelle, c'est une analyse "menthe à l'eau" généralisée (6).(…). Une méthodologie forcément schizophrénique : des bouts de tout.(…). On rejoint le terrain de l'analyse de la psychose. Le terrain dévasté qu'on reconstruit avec des petits bouts de truc. » (7) Et Félix Guattari précisait : « C'est une méthode pour désorienter les logiques, pour faire jouer d'autres articulations. » (8)

Pour fermer cette parenthèse, soulignons cette ironie (involontaire) de la présence de ce signifiant « Mentalo » issue d'une fantaisie labordienne, au cœur de l'ASM13 qui, en référence à son ouvrage collectif majeur, *Le Psychanalyste sans divan*, se trouve être très démarquée dans sa pratique psychiatrique de ce lieu nommé « La Borde ». Comme quoi les migrations de signifiants suivent, parfois, des chemins mystérieux...

Je continue, en apportant une précision importante : la participation aux activités, selon le désir et le rythme de chacun, n'est pas le fait d'une majorité de personnes fréquentant l'association. En effet, pour nombre d'entre elles le Club est avant tout un lieu de paroles et de rencontres.

Ces activités sont, également, l'occasion de prendre des responsabilités pour ceux qui le désirent. Par exemple, pour l'atelier peinture les personnes responsables (actuellement ce sont deux adhérentes, dont l'une d'entre elles est artiste-peintre) s'occupent des achats et de la gestion du matériel, d'évaluer le budget nécessaire, d'en demander l'attribution au conseil d'administra-

tion, et de donner des conseils techniques à la demande. Par ailleurs, il est aussi possible qu'un peintre professionnel (rémunéré) intervienne dans le cadre de cet atelier.

Il y a d'autres « budgets partiels » susceptibles d'être gérés par des adhérents motivés. Par exemple, le bar, la bibliothèque, l'achat de journaux, la cuisine, le journal. Précisons que le budget global (la subvention annuelle de l'ARS est de 75000 euros) et la comptabilité sont sous la responsabilité d'un membre de l'équipe, par ailleurs coordinateur entre l'association « Club des peupliers » et l'ASM13. À ce sujet je voudrais remercier Mme Odile Sempéré, chef comptable de l'ASM13, pour son adaptation à cette comptabilité souvent atypique, adaptation impliquant nécessairement de s'intéresser au fonctionnement du Club et d'en comprendre les particularités.

Reprenons : lorsqu'une personne ne veut plus s'occuper d'une activité, même ponctuellement, ou que cela devient trop lourd, trop contraignant, ce sont des membres de l'équipe qui s'en chargent. Nous repérons ici une fonction essentielle que l'équipe assume : la fonction de suppléance. Celle-ci permet que le Club puisse continuer à fonctionner correctement, et garantit la permanence de son existence quand les prises de responsabilités deviennent trop problématiques (voire pathogènes), pour les personnes qui ont bien voulu en prendre et décident d'arrêter suite à une lassitude, un désinvestissement ou un effet persécuteur dû aux critiques ou reproches des autres, par exemple.

Pour finir, parlons de l'existence depuis quatre ans de ce que j'ai nommé le « Hors-Club ». Il s'agit d'une extension du Club mise en place lors des fermetures annuelles

du Club (vacances de Noël et d'été) et fonctionnant en autogestion (les membres de l'équipe n'y participant pas). De fait, en toute autonomie, les personnes le désirant se retrouvent (en moyenne, une douzaine) tous les samedis au lieu de « rendez-vous » choisi en commun. Il leur est donc possible de se rencontrer pour passer un moment ensemble, de s'organiser (par affinités) pour aller au cinéma, voir une exposition, manger au restaurant...

Un forfait de 25 euros par personne a été accordé par le conseil d'administration pour le remboursement des dépenses effectuées (sur présentation des tickets de caisse). Ce budget est géré par le trésorier (patient/adhérent) du conseil d'administration du Club qui en tient la comptabilité.

Le « Hors-Club », si sa dynamique instituante se confirme avec le temps, pourrait ainsi être à l'origine de la création d'un Groupe d'entraide mutuelle (GEM) composé uniquement d'usagers et restant en lien (par parrainage) avec le Club thérapeutique « des Peupliers ». D'ailleurs, à ce propos, nous pouvons dire que ce processus d'autonomisation s'affirme, depuis quelques mois, au travers de ce que j'ai appelé « le Dimanche du Hors-Club », appellation sonnante comme « le Dimanche de la vie » (« Le moment idéal réside justement dans cette licence exempte de soucis : c'est le Dimanche de la vie ». G.W.F. Hegel in Esthétique).

De quoi s'agit-il ? une fois par mois (pour l'instant), le dimanche, toutes celles (et ceux) qui le désirent peuvent se retrouver dans les locaux du Club entre 14 heures et 17 heures Deux personnes ont chacune la responsabilité d'une clef (à leur demande) pour ouvrir les locaux. Cette responsabilité est assumée, autant que possible, par des personnes différentes à chaque ouverture. Précisons qu'elles peuvent, en cas de problèmes, contacter un des membres de l'équipe qui assure une permanence téléphonique (pour l'occasion). De plus, un budget de 30 euros par dimanche a été alloué par le conseil d'administration du Club pour acheter un goûter. Ainsi, la consistance financière du « Hors-Club » se concrétise progressivement.

Évoquons deux réflexions entendues lors de la réunion de préparation du premier « Dimanche du Hors-Club » à laquelle participait une vingtaine de personnes. Quand l'absence d'animateurs a été évoquée, une jeune femme s'est exclamée : « Cela va être la Jungle ! ». Je lui ai répondu que même Tarzan et Jane ont réussi à s'entendre. Deuxième réaction, que l'on pourrait dire emblématique : « Si cela marche vous n'aurez plus de travail... »

Il faut préciser que ce processus instituant était déjà bien amorcé par le fonctionnement même du Club. La diversité des cas de figures concernant les modalités de fréquentation du Club peut s'illustrer par la variété des rapports possibles à cette structure et à son équipe :

- les jours d’ouverture en semaine avec « animateurs » (cette dénomination, utilisée depuis la création du Club, ne coïncide pas vraiment avec notre fonction effective dans ce lieu, en dehors du fait qu’il est essentiel de savoir, en tant que sujet, ce qui nous « anime » et détermine le sens de notre présence, de notre pratique professionnelle) ;
- les amicales du samedi se déroulant en présence d’animateurs (entre parenthèses cette référence à l’amitié ouvre sur un mode de rapport à l’autre, au Club, qui demanderait à être développé),
- les amicales-sorties (possibilité de rester au Club ou de sortir seul ou avec d’autres adhérents, mais sans animateurs, pour aller au cinéma ou voir une exposition par exemple, les dépenses étant remboursées à 50 %) ;
- les sorties avec animateurs ;
- les sorties sans animateurs (par exemple, les spectacles gratuits avec « Culture du cœur ») ;
- les séjours en France ou à l’étranger (sans animateur, avec astreinte téléphonique d’un membre de l’équipe).

Ainsi, de fait et insensiblement, la distance, l’autonomie, par rapport au Club et à son équipe peut s’accroître. Et, au bout du compte, la consistance du lien entre le « Hors-Club » le Club se condense dans la seule présence du signifiant « Club », et du trait d’union, dans la nomination « Hors-Club », signifiant dont la fonction de Tiers n’en est que plus présente entre les participants au « Hors-Club ». Et ça tient !

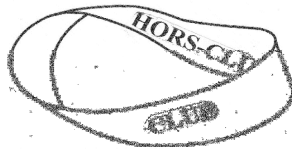
Ainsi l’opposition classique : « à l’intérieur du Club » et « à l’extérieur du Club » ne rend plus compte du rapport à cette structure. Depuis la création des « dimanches du Hors-Club » dans les locaux du Club, il y a un cheminement particulier possible que l’on pourrait appeler « du Club au Hors-Club ou la bande à Mœbius ». Cette topologie mœbienne, à laquelle se réfère Jacques Lacan pour représenter l’inconscient, s’obtient par la demi-torsion de l’extrémité d’une bande de papier, jointe à l’autre extrémité. Ainsi une surface à un seul bord et une seule face est créée : pas de frontière entre endroit-envers, intérieur-extérieur et de ce fait le « Club/Hors-Club » constitue un ensemble ouvert. Les personnes effectuant ce cheminement se retrouvent donc au même endroit mais pas de la même manière : les professionnels manquent...

De fait, le rapport des participants au « Hors-Club », entre eux et vis-à-vis de la structure Club, se trouve modifié (voire subverti...) dans la mesure où les modalités

de leur présence et de leur inscription dans ce même lieu ont, mine de rien, changé de contexte.

Et ce changement, dans la (sur)détermination de leur présence, peut être à l'origine d'une perception différente d'eux-mêmes, et des autres, en tant que sujet, effet majeur de ce trajet et de ce « processus de singularisation institutionnel » (9) pouvant aboutir à une élaboration, voire une résolution, du transfert institutionnel.

L'avenir nous dira ce qu'il adviendra de cette aventure collective.



Références bibliographiques

- (1)OURY Jean, Histoires de La Borde, in Recherches, Revue du Cerfi, n°21, mars-avril 1976, p. 266.
- (2)OURY Jean, Les Clubs thérapeutiques (2), in Institutions, Revue de psychothérapie institutionnelle, n°25, septembre 1999, p.47.
- (3)OURY Jean, Les Clubs thérapeutiques (1), in Institutions, n°24, mars 1999, p.29.
- (4)GUATTARI Félix, Psychanalyse et transversalité, Ed. Maspéro, 1972.
- (5)OURY Jean, « Le Corps et ses entours : la fonction scribe », in Corps, psychose et institution (coll.), Ed. Eres, 2007, p. 22.
- (6)OURY Jean, Histoires de La Borde, op. cit., p. 27.
- (7)Ibid., p.30.
- (8)GUATTARI Félix, Histoires de La Borde, op. cit., p. 28.
- (9)GUATTARI Félix, Pratique de l'institutionnel et politique, Ed. Matrice, 1985, p.64.